

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 21 septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de VÉLIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur Joël LOISON, Monsieur Didier BLANCHARD, Madame Jeannine THIRIET, Madame Ghislaine DREVON, Monsieur Gilbert AMIOT, Monsieur Richard GUÉNICHE, Madame Monique LOISON, Monsieur Jacques HARLAUT, Madame Chantal MARINA, Madame Nathalie LORIEN, Monsieur Bruno MELLET, Monsieur Jean-Charles ORSINI, Monsieur Jean-Marc SIRY, Monsieur Daniel CIRET, Madame Monique STUTZMANN, Madame Michèle MENEZ, Monsieur Gilles GEMBLE, Monsieur Alain MIGNOTTE, Monsieur Bruno DREVON, Monsieur Marouen TOUIBI, Monsieur Allain GARCIA, Monsieur Christian SANSONNET, Madame Annie COUPAS, Madame Véronique MICHAUT, Monsieur Michel DANIEL.

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal THÉVENOT à Monsieur Gilbert AMIOT
Madame Palmira POUMEROL à Monsieur Joël LOISON
Madame Catherine BOUCHER à Madame Monique LOISON
Monsieur Jean-Paul ÉLEDO à Monsieur Didier BLANCHARD
Madame Sylvie LAINÉ à Madame Jeannine THIRIET
Monsieur Daniel ZYTNICKI à Monsieur Christian SANSONNET
Madame Janine ROGER à Monsieur Michel DANIEL

Absents non Représentés :

Madame Sophie EUVERTE
Madame Magali LAMIR
Madame Irène DUSSAUSOY

Secrétaire de Séance :

Monsieur Marouen TOUIBI

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juin 2011

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL PRÉSENTÉES PAR LA BANQUE ACCORD ET PAR LA SOCIÉTÉ BLIZZARD ENTERTAINMENT S.A.S.

Le Conseil municipal émet un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical d'une part, de la banque Accord, pour une ouverture les dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2011 et, d'autre part, de la société Blizzard Entertainment S.A.S. durant une période de deux ans à compter de la décision préfectorale.

Les Comités d'Entreprises respectifs de ces sociétés ont été consultés et ont rendu un avis favorable sur ces projets de demandes.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL,

Contre :

M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2. CONVENTION ENTRE ALCATEL-LUCENT FRANCE, LE CABINET FIE ET VÉLIZY-VILLACOUBLAY POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI SENIORS

Le Conseil municipal décide :

- de conclure une convention avec Alcatel-Lucent France et FIE, pour une durée d'un an, permettant :
 - la mise à disposition gratuite d'un appartement, situé au dernier étage de Vélizy Associations, sis 1 avenue du Capitaine Tarron, d'une surface totale de 110,25 m² ;
 - la mise à disposition gratuite des équipements suivants : 2 bureaux, 6 petites tables, 3 fauteuils de bureau, 27 chaises visiteurs, une table de réunion, 4 poubelles, des plantes vertes fournies par les Services Techniques de la Ville, 5 téléphones fixes avec ligne téléphonique, 1 photocopieur et des prises électriques ;
 - la prise en charge, par la Mairie, des prestations courantes et d'entretien suivantes : l'accès internet haut débit, le chauffage, l'eau, l'électricité, le lessivage des locaux avant installation et l'entretien courant par le prestataire de ménage de la Ville pendant un an ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

RESSOURCES HUMAINES

3. INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) ALLOUÉE AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES NON LOGÉS

Le Conseil municipal décide maintenir le taux de base à 232 € mensuels, au titre de l'année 2011. Il est rappelé que le taux définitif sera fixé par le Préfet des Yvelines au vu des propositions des communes du département.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal approuve les créations et suppressions d'emplois suivantes :

Suppression	Nb	Création	Nb
Attaché Principal, à temps complet	- 1	Attaché, à temps complet	+ 1
Rédacteur Chef, à temps complet	- 1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe, à temps complet	- 1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
CDI (ex OMDA), à temps complet	- 1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
Agent de Maîtrise Principal, à temps complet	- 1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
Rédacteur Principal, à temps complet	-1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
Psychologue de classe normale à temps non complet (28 heures par semaine)	- 1	Psychologue de classe normale, à temps complet	+ 1
	0	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 1
	0	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, à temps complet	+ 4
Total	- 7		+ 12
		Solde	+ 5

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT),
Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT,
Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN,
Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON),
Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON,
M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET),
Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

FINANCES

5. PARTICIPATION ET AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil municipal fixe la participation de la Ville par dispositif et par zone en termes de distance parcourue ainsi qu'il suit :

CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES RÉGULIÈRES

ÉLÈVES DU PUBLIC OU DU PRIVÉ SOUS OU HORS CONTRAT D'ASSOCIATION					
Nombre de sections parcourues	Prix de vente (hors frais de dossier)	Participation du Département	Frais de dossier	Part Familiale (dont 50 % des frais de dossier)	Part communale (dont 50 % des frais de dossier)
2	158,70 €	54,40 €	12,00 €	58,15 €	58,15 €
3	215,10 €	73,80 €	12,00 €	76,65 €	76,65 €

CARTE JEUNE « IMAGINE R »

Nombre de zones parcourues		Prix de vente* 2011/2012	Participation du Département	Frais de dossier	Part communale (dont 50 % des frais de dossier)	Part Familiale (dont 50 % des frais de dossier)
2 zones		306,50 €	149,25 €	8,00 €	82,62 €	82,63 €
3 zones	1 à 3	425,30 €	149,25 €	8,00 €	142,00 €	142,00 €
	2 à 4	404,90 €	149,25 €	8,00 €	131,80 €	131,85 €
	3 à 5	385,40 €	149,25 €	8,00 €	122,10 €	122,10 €
4 zones	1 à 4	544,10 €	149,25 €	8,00 €	153,25 €	249,60 €
	2 à 5	524,90 €	149,25 €	8,00 €	153,25 €	230,40 €
5 zones	1 à 5	663,50 €	149,25 €	8,00 €	153,25 €	369,00 €

*Le prix de vente 2011/2012 est hors frais de dossier.

Le Conseil municipal décide :

- que les bénéficiaires sont les élèves non boursiers de moins de 22 ans à la date de la rentrée scolaire et scolarisés jusqu'au baccalauréat, à l'exclusion des élèves de maternelle et primaire, sauf les élèves inscrits en Classe Préparatoire à l'Apprentissage (CPA) ;
- d'approuver le principe de ces participations ainsi que leur montant pour l'année 2011/2012 ;
- d'autoriser le versement de ces prises en charge aux ayants-droit sur justification de leur domicile.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT),
Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT,
Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN,
Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON),
Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON,
M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET),

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL,

Abstentions :

M. GARCIA, Mme MICHAUT.

6. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU HYDRAULIQUE DU DOMAINE ROYAL DE MEUDON (ARHYME)

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à 30 000 € (en 2 annuités : BP 2012 : 15 000 €, BP 2013 : 15 000 €), la participation financière de la commune au projet de l'Association pour la Réhabilitation du Réseau Hydraulique du domaine royal de Meudon (ARHYME) pour la restauration de la rigole principale qui recueillait les eaux du plateau de Vélizy-Villacoublay, ainsi que 3 ponts qui en permettaient le franchissement ; et pour poursuivre l'objectif de créer des chemins découverts dotés d'une signalétique appropriée afin de permettre au public de découvrir ces réseaux.
- d'autoriser le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectif avec l'Association pour la Réhabilitation du Réseau Hydraulique du domaine royal de MEUDON (ARHYME) jointe en annexe.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

7. REDÉFINITION DE LA GRILLE DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Le Conseil municipal fixe la grille des quotients familiaux comme suit pour l'année 2012 :

Tranche	Mini	Maxi	Taux d'effort
T1	-	370,00 €	10 %
T2	370,01 €	630,00 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	55 %
T6	1 630,01 €	-	60 %

Restauration scolaire - Tarifs 2012 :

Tranche	Quotient familial 2012		Repas	Pique-nique	Coût d'un repas : 7,13 €
	Mini	Maxi			
T1	-	370,00 €	0,71 €	0,46 €	10 %
T2	370,01 €	630,00 €	1,43 €	0,93 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	2,64 €	1,71 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	3,35 €	2,18 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	3,92 €	2,55 €	55 %
T6	1 630,01 €	-	4,28 €	2,78 €	60 %
Extérieur			5,70 €	3,71 €	80 %

Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs 2012*** :

	Mini	Maxi	Journée ALSH *	Journée ALSH PAI **	1/2 journée ALSH avec repas *	1/2 journée ALSH sans repas et PAI **	20,98 €
T1	-	370,00 €	2,10 €	1,67 €	1,74 €	1,31 €	10 %
T2	370,0 €	630,00 €	4,20 €	3,34 €	3,48 €	2,62 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	7,76 €	6,16 €	6,44 €	4,84 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	9,86 €	7,83 €	8,18 €	6,15 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	11,54 €	9,16 €	9,58 €	7,20 €	55 %
T6	1 630,01 €	-	12,59 €	10,00 €	10,45 €	7,86 €	60 %
Extérieur Coût réel			20,98 €	16,66 €	17,41 €	13,09 €	100 %

* Journée ALSH & ½ journée ALSH avec repas

La journée et la ½ journée ALSH intègrent le repas de l'enfant, y compris le plateau Natâma, dont les plats sont formulés avec les ingrédients les moins impliqués dans les réactions allergiques.

** PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Le Projet d'Accueil Individualisé favorise l'intégration et le suivi scolaire et pédagogique des enfants présentant des pathologies nécessitant une attention particulière quant au suivi médical. Il indique notamment les régimes alimentaires et les évictions en cas d'allergies alimentaires.

*** Frais administratifs : 10 €

Un forfait administratif de 10 € sera appliqué lorsque l'inscription aux ALSH-Vacances scolaires se fera au-delà de la période d'inscription définie.

Accueils du matin et du soir - Tarifs 2012 :

	Mini	Maxi	Taux d'effort	Garderies soir maternelle et élémentaire sans études	Etudes surveillées	Garderies matin FORFAIT 17 jours
T1	-	370,00 €	10 %	0,58 €	0,70 €	2,21 €
T2	370,01	630,00 €	20 %	0,71 €	0,96 €	4,43 €
T3	630,01	810,00 €	37 %	0,93 €	1,39 €	8,19 €
T4	810,01	1 260,00 €	47 %	1,06 €	1,64 €	10,40 €
T5	1 260,01	1 630,00 €	55 %	1,17 €	1,84 €	12,18 €
T6	1 630,01	-	60 %	1,23 €	1,97 €	13,28 €
Extérieur Coût réel			100 %	1,75 €	2,98 €	22,14 €

Classes de découverte - Tarifs 2012 :

	Mini	Maxi	Tarif journée (70,00 €)	Taux d'effort
T1	-	370,00 €	7,00 €	10 %
T2	370,01 €	630,00 €	14,00 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	25,90 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	32,90 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	38,50 €	55 %
T6	1 630,01 €		42,00 €	60 %

Le tarif appliqué sera calculé sur un taux d'effort rapporté au coût réel du séjour, tel que facturé par l'organisme.

Ce coût réel est plafonné à 70 € par jour, par enfant.

Séjours de vacances - Tarifs 2012 :

	Mini	Maxi	Taux d'effort (pourcentage du coût réel du séjour)
T1	-	370,00 €	10 %
T2	370,01 €	630,00 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	55 %
T6	1 630,01 €		60 %
Extérieur			100 %

Espace Jeunesse - Tarifs 2012 - Vacances, mercredis, stages :

Tranche	Mini	Maxi	VACANCES ET MERCREDIS		STAGES			
			1/2 journée	Journée	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
T1	-	370,00 €	1,30 €	1,50 €	1,60 €	2,40 €	3,90 €	5,50 €
T2	370,01 €	630,00 €	2,60 €	3,00 €	3,20 €	4,70 €	7,80 €	11,00 €
T3	630,01 €	810,00 €	4,80 €	5,60 €	5,90 €	8,90 €	14,40 €	20,40 €
T4	810,01 €	1 260,00 €	6,10 €	7,10 €	7,50 €	11,30 €	18,30 €	25,90 €
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	7,20 €	8,30 €	8,80 €	13,20 €	21,50 €	30,30 €
T6	1 630,01 €		7,80 €	9,00 €	9,60 €	14,40 €	23,40 €	33,00 €
Extérieur	Coût réel		13,00 €	15,00 €	16,00 €	24,00 €	39,00 €	55,00 €

Espace Jeunesse - Tarifs 2012 - Tarif spécifique, Mini séjours :

Tranche	Mini	Maxi	Tarif spécifique	MINI SÉJOURS
T1	-	370,00 €	2,30 €	10 %
T2	370,01 €	630,00 €	4,60 €	20 %
T3	630,01 €	810,00 €	8,50 €	37 %
T4	810,01 €	1 260,00 €	10,80 €	47 %
T5	1 260,01 €	1 630,00 €	12,70 €	55 %
T6	1 630,01 €		13,80 €	60 %
Extérieur	Coût réel		23,00 €	Coût réel du mini séjour

Procédure de calcul du quotient familial, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Il est proposé que les tranches de quotient familial et les tarifs soient révisés annuellement selon l'évolution du dernier indice INSEE à la consommation publié, par décision du Maire, prise par délégation :

- applicables au 1^{er} janvier N : restauration scolaire, ALSH, garderies du matin et du soir, études surveillées, classes de découvertes, séjours de vacances, espace jeunesse.

Il est à rappeler que quel que soit le niveau des revenus, la participation des familles reste inférieure au coût réel des prestations.

Le Conseil municipal approuve :

- les conditions de calcul du quotient familial, à compter du 1^{er} janvier 2012.
- la délégation donnée au Maire afin de pouvoir réviser ces tarifs par décision conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La révision étant calculée sur l'évolution de l'indice INSEE de la consommation.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL,

Abstentions :

M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET).

ÉDUCATION JEUNESSE

8. TARIFICATION DU CIRCUIT SPÉCIAL POINTE OUEST AUX FAMILLES ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil municipal décide d'appliquer le même taux de participation que les années précédentes, soit 50 %. Ainsi, les familles du quartier de la Pointe Ouest, bénéficiant du circuit spécial, régleront la somme de 41,40 €.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

COMMANDE PUBLIQUE

9. MARCHÉ RELATIF À LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RETENUE ENTERRÉ - CARREFOUR DU JUMELAGE (LOT N° 1) - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec la société Fayolle l'avenant n° 1 au marché relatif à la création d'un bassin de retenue enterré - Carrefour du Jumelage (lot n° 1) d'un montant de 16 738 € H.T. et à la prolongation du délai global d'exécution du marché.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

10. MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX P2/P3 AVENANT N° 1

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec la société Cofely l'avenant n° 1 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux de 827,00 € H.T. portant le montant total du marché à 105 540,00 € H.T..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

11. MARCHÉ RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR À FEUX AVENUE DE L'EUROPE - RUE DEWOITINE - LOTS N° 1 ET N° 2 - AVENANTS N° 1

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec :

- le groupement Eurovia - POA, l'avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un carrefour à feux avenue de l'Europe - rue Dewoitine (lot n° 1) d'un montant de 20 977,50 € H.T. et prolongeant le délai global d'exécution du marché.
- la société Citeos-Lesens Ile-de-France, l'avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un carrefour à feux - avenue de l'Europe - rue Dewoitine (lot n° 2) d'un montant de 5 807,20 € H.T. et prolongeant le délai global d'exécution du marché.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

12. MARCHÉ D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVENANT N° 2

Le Conseil municipal :

- approuve la passation d'un avenant n° 2 avec la Société VDS pour un montant forfaitaire de 11 400 € H.T. portant le montant total du marché à 783 647,00 € H.T..
- autorise le Maire à le signer.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

13. MARCHÉ RELATIF À UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE EN VUE D'UNE OPÉRATION MULTI SITES DE RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS À CONSTRUIRE DANS UN CADRE LARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un marché avec la société Hexa Ingenierie, sise rue Jean Perrin à Douai, groupée avec les sociétés Stratorial Finances et Selarl Matharan – Pintat - Raymundie, qui propose de réaliser la tranche ferme pour un montant de 99 825 € H.T. et la tranche conditionnelle pour un montant de 221 525 € H.T..

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

14. MARCHÉS RELATIFS À LA FOURNITURE DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL POUR L'ÉQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE DE PETITE ENFANCE MERMOZ

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer avec les sociétés :

- le lot n° 1 de la société MATHOU CRÉATIONS, sise rue de Cantaranne, 12850 Onet-le-Château,
- le lot n° 3 de la société CAMIF COLLECTIVITÉS, sise 86 rue Régnauld, 75640 Paris,
- le lot n° 4 de la société DPC, sise 1 rue Pierre et Marie Curie, 79300 Bressuire,
- le lot n° 5 de la société DPC, sise 1 rue Pierre et Marie Curie, 79300 Bressuire,
- le lot n° 6 de la société DPC, sise 1 rue Pierre et Marie Curie, 79300 Bressuire,
- le lot n° 7 de la société SEJER/INTERFORUM, sise 30 place d'Italie, 75702 Paris,
- le lot n° 9 de la société DPC, sise sise 1 rue Pierre et Marie Curie, 79300 Bressuire ;

- à relancer les lots 2, 8, 10 et 11 déclarés infructueux ;

- à signer les marchés avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offre.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

15. MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT MERMOZ AVENANT N° 1

Le Conseil municipal :

- approuve la passation d'un avenant n° 1 avec la Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France pour un montant de 137 302,73 € H.T. portant le montant forfaitaire du marché à 14 135 302,73 € H.T.,
- autorise le Maire à le signer.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

PETITE ENFANCE

16. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES YVELINES POUR LA DÉLÉGATION DE GESTION DES MOYENS ADMINISTRATIFS EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ INFANTILE - AVENANT N° 2

Le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 2 proposé par le Département des Yvelines pour la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile,
- autorise le Maire à le signer.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

17. DÉNOMINATION DE LA MICRO-CRÈCHE IMPLANTÉE À VÉLIZY-LE-BAS

Le Conseil municipal décide de dénommer la micro-crèche du nom « Les p'tits loups ».

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

SOCIAL

18. PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL DE SANTÉ - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au vu du diagnostic proposé par l'ARS, le Conseil municipal émet un avis favorable au plan stratégique régional de santé.

La ville partage notamment l'objectif d'assurer à chaque vélizien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé et une offre de premier secours adapté.

Elle est particulièrement favorable au regroupement de professionnels de santé exerçant en interdisciplinarité. En favorisant le travail en équipe et la coordination des soins, cette nouvelle forme d'organisation vise à répondre à la désaffectation croissante pour l'exercice isolé et à maintenir une offre de soins de qualité accessible à tous.

Il est rappelé que, par arrêté en date du 15 avril 2011, Madame Palmira Pומרerol a reçu délégation permanente de fonction auprès des professionnels de santé afin de renforcer le dialogue entre la Mairie et ces professionnels et de mettre en place des actions correspondant à leurs préoccupations.

La ville approuve également le développement de l'offre pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes et la mobilisation de crédits pour la programmation d'appels à projets.

ADOPTE À LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL,

Contre :

Mme COUPAS,

Abstentions :

M. GARCIA, M. SANSONNET, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT.

SPORTS

19. CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION ANNUELLE DE LA PISCINE AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES UTILISATEURS - AVENANT

Le Conseil municipal :

- approuve la modification des articles de la convention ainsi qu'il suit :

Article 4.7 - L'utilisateur s'engage, d'une part, à respecter les règles d'hygiène relatives à l'emploi de matériels et équipements. Sur recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et afin de lutter efficacement contre les chloramines, les verrues, les champignons et les molluscums, l'utilisateur doit prévoir la pulvérisation d'un produit fongicide, bactéricide, virucide une fois par trimestre sur les matériels et équipements spécifiques, ainsi que sur ceux utilisés sur d'autres sites et avant leur restitution à la piscine de la Ville.

Article 5.2 - Sur les créneaux mixtes (public et associations) la surveillance des activités des associations sera assurée par les MNS de la Ville de Vélizy-Villacoublay.

Article 10.1 - La présente convention est consentie et acceptée pour une durée allant chaque année du 1^{er} septembre au 31 août.

- autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

20. ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAVILLE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les projets développés dans le P.L.U. de Chaville étant compatibles avec ceux portés par Vélizy-Villacoublay, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREVON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREVON, M. TOUIBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

21. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 10 RUE MARCEL SEMBAT / 66 RUE CORNEILLE

Le Conseil municipal autorise le Maire, ou par délégation son représentant, à signer tout acte permettant l'acquisition de l'immeuble bâti cadastré AN 302 et situé à l'angle du 10 rue Marcel Sembat et du 66 rue Corneille, appartenant à la SCP CHAN, pour un montant de 1 350 000 €, commission d'agence de 50 000 € comprise.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREYON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREYON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREYON, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Abstentions :

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

22. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) - ADHÉSION DE BOIS D'ARCY (78)

Le Conseil municipal approuve la délibération du comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France portant adhésion la commune de Bois d'Arcy (78).

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, Mme DREYON, M. THÉVENOT (pouvoir à M. AMIOT), Mme DREYON, M. AMIOT, M. GUÉNICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN, M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL (pouvoir à M. LOISON), Mme BOUCHER (pouvoir à Mme LOISON), M. ÉLEDO (pouvoir à M. BLANCHARD), M. DREYON, M. TOUBI, Mme LAINÉ (pouvoir à Mme THIRIET),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT,

Mme ROGER (pouvoir à M. DANIEL), M. DANIEL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 20.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Le présent compte rendu est affiché le 29 SEP. 2011